

# Elaboration du SDAGE 2022-2017

## Bassin Guyane

Séminaire DCE InterDOM – avril 2019

Naomi LOUIS-ALEXANDRE (DEAL)  
Franck CHOW-TOUN (OEG)



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Guyane

# Jalons, étapes, résultats prévus et calendrier

Janvier 2019	Instruction nationale SDAGE
1er trimestre 2019	Préparation du cahier des charges de l'étude de révision du SDAGE en intégrant les exigences DCE et du Décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 aux SDAGE et SAGE
Fin avril 2019	Lancement de l'appel d'offre
Mai 2019	Clôture, réception, analyse des offres et notification du marché
Mai 2019 – juillet 2020	Réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau (par thématique et zones géographiques) Réunions des commissions thématiques du CEB Élaboration des projets de SDAGE, PdM et documents d'accompagnement Analyse économique Évaluation environnementale
Septembre 2020	Adoption par le CEB du projet de SDAGE et de son PdM
Septembre à novembre 2020	Avis de l'autorité environnementale
Novembre 2020 à mai 2021	Consultation du public et des institutions sur les projets de SDAGE et PdM
Octobre 2021	Adoption du SDAGE et de son PdM par le CEB Approbation du SDAGE et de son PdM par le Préfet coordonateur de bassin

# Indicateurs permettant d'estimer l'atteinte des objectifs

Indicateur	Date prév.
Notification du marché	Fin mai 2019
Réception des synthèses des concertations et des réunions thématiques	Janvier 2020
Réception du projet de SDAGE, ses annexes et son PdM	Fin mai 2020
Réception de la synthèse des consultations et intégration des observations dans le projet final	Juin 2021
Présentation du projet au CEB	Octobre 2021
Relevé de dépenses et bilan financier	Juin 2022

# Financement

Action	Nb de jours	Coût
Réunions de démarrage, d'avancement et finale	32	17 600,00 €
Analyse bibliographique	35	19 250,00 €
Entretiens (programmation et réalisation)	38	20 900,00 €
Groupes de travail thématiques	35	19 250,00 €
Groupe de travail pour la coordination économique	32	17 600,00 €
Rédaction du SDAGE	62	34 100,00 €
Rédaction du PdM	55	30 250,00 €
Analyse économique	30	16 500,00 €
Évaluation environnementale	61	33 550,00 €
Restitution des livrables	2	1 100,00 €
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>210 100,00 €</b>



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GUYANE



# Financement

	Coût total de l'action pour le bénéficiaire	dont auto-financement du bénéficiaire	dont financement AFB	dont autres financements
<b>Personnel permanent partiellement</b>	27 000€	27 000€	-	-
<b>Fonctionnement</b>	206 600 €	-	181 600 €	25 000 €
<b>Déplacements</b>	3 500 €	-	3 500 €	-
<b>Equipement</b>	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	237 100 €	27 000 €	185 100 €	25 000 €



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GUYANE





[www.bassin-guyane.fr](http://www.bassin-guyane.fr)

# Merci de votre attention

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

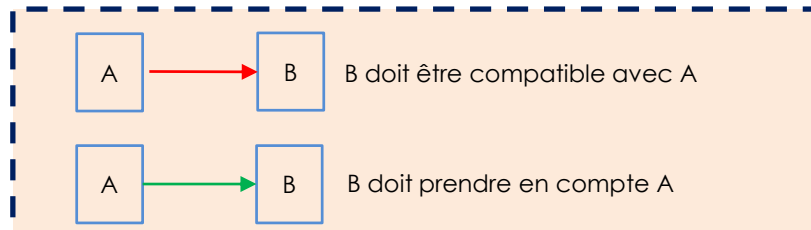
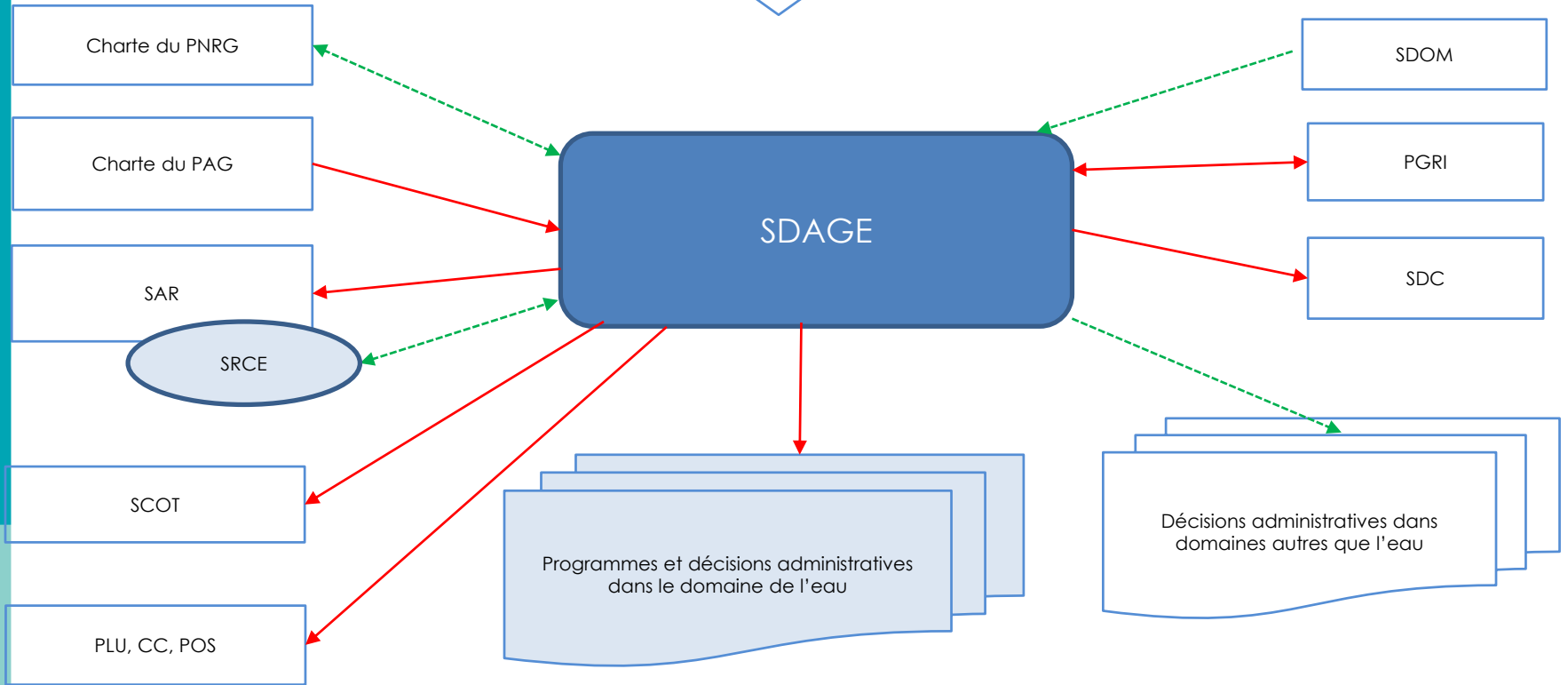
Présent  
pour  
l'avenir



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GUYANE



Directives, Lois, Décrets et Arrêtés



La notion de compatibilité implique que la décision ou le document ne porte pas en soi des objectifs ou orientations qui iraient à l'encontre de ceux du SDAGE.

La notion de prise en compte implique que la décision concernée n'ignore pas les mesures du SDAGE sous peine d'encourir le reproche d'erreur manifeste d'appréciation du juge administratif.